CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Recensement avec hiérarchisation des points noirs et modification des circuits de collecte

Communauté d'Agglomération du Soissonnais

11 avenue François Mitterrand
Les Terrasses du Mail
2880 Cuffies

Voir le site internet

Auteur : Gaël Beaudelot
gbeaudelot@agglo-soissonnais.com

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

En 2011, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais décide de réaliser un recensement des points noirs de collecte par un travail collaboratif avec les équipes de collecte. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents en mettant en place des circuits et des modes de collecte qui respectent les recommandations de la R437. Le travail de recensement a permis de relever 260 points noirs qui ont ensuite été hiérarchisés par ordre de priorité de résolution. En 2012, les démarches de modification des circuits de collecte ont débuté avec la rencontre des maires, adjoints et personnels des 28 communes de la communauté d'agglomération. En parallèle des études de résolution des points noirs, une étude plus globale d'optimisation du service de collecte a été menée par un cabinet extérieur. De plus, le territoire s'est engagé en 2015 dans la démarche Zéro déchet – Zéro gaspillage.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les démarches menées par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais ont pour principaux objectifs :

1) Amélioration de la sécurité des agents de collecte

- Résorption des points noirs de collecte
- Respect des recommandations de la R437

2) Maîtrise des coûts du service

- Refonte et équilibrage des tournées
- Mise en place de la géolocalisation comme outil d'aide à l'organisation des collectes

- Amélioration de la gestion des données d'exploitation

3) Diminution des tonnages d'OMR collectés et amélioration de la qualité du tri

- Adaptation des fréquences de collecte
- Lauréat de l'appel à projet « Territoires Zéro Déchet – Zéro Gaspillage »
- Suivis de collecte réguliers

Résultats quantitatifs

- 260 points noirs recensés et hiérarchisés
- Taux de résorption des points noirs : 12,40 %
- Nombre de points noirs résorbés : 13 « niveau fort » – 10 « niveau moyen » – 5 « niveau faible » et 2 non cotés pour des manœuvres de marche arrière (voir définition des niveaux ci-dessous dans la partie « moyens techniques »)
- Passage en C1 (au lieu de C2) pour la collecte des OMR sur secteur pavillonnaire de Soissons en 2016
- 8 tournées de collecte modifiées

Résultats qualitatifs

- Amélioration de la sécurité des agents de collecte et des usagers.
- Retour positif des agents concernant les nouveaux aménagements.
- Collecte assurée en toute circonstance, moins d'aléas.

MISE EN OEUVRE

Planning

2011 :

- Début du travail de recensement des points noirs.

2012 :

- Lancement des démarches de résorption des points noirs ;
- Rencontres des maires des 28 communes avec leurs adjoints et personnels pour préparer les opérations de résorption des points noirs.

2014 :

- Rappel de la démarche lors des commissions OM suite aux élections municipales ;
- Envoi d'un courrier auprès des maires pour informer les nouvelles équipes municipales.

2015 :

- Allocation d'un budget de 40 000 € pour la réalisation des aménagements de résorption des points noirs ;
- Réalisation des premiers aménagements ;
- Réponse à l'appel à projet « Territoires Zéro Déchet – Zéro Gaspillage » ;
- Etude d'optimisation du service collecte par le cabinet Austral ;
- Mise en place de suivis de collecte réguliers pour améliorer la qualité du tri.

2016 :

- Reconduction du budget de 40 000 € pour la réalisation des aménagements de résorption des points noirs ;
- Expérimentation du compostage collectif sur habitat vertical ;
- Equipement des véhicules d'un système de guidage par GPS.

Moyens humains

Le recensement des points noirs est le fruit d'un travail collaboratif entre le responsable prévention/sécurité de l'agglomération et les équipes de collecte. Le responsable d'exploitation (agent de maîtrise) a aidé au recensement et a assuré le passage des consignes aux conducteurs. Les retours et confirmations des agents de collecte ont été pris en compte dans le travail de recensement.

Participants aux réunions de réflexion sur la résorption des points noirs :

- Vice-président en charge des déchets
- Directeur général des services techniques
- Responsable du service collecte
- Responsable exploitation
- Responsable sécurité / prévention

Moyens humains pour l'étude d'optimisation :

Recours à un cabinet d'étude et création d'un groupe de travail composé de 5 agents de collecte, chauffeurs et ripeurs, et des encadrants mobilisés lors d'une douzaine de réunions de travail.

Moyens financiers

- Coût du travail de recensement des points noirs : environ 2 mois de traitement cumulé du responsable sécurité / prévention et en temps masqué pour les agents de collecte qu'ils l'ont réalisé pendant leurs tournées.

- Coût moyen d'aménagement d'une plateforme de retournement : 2 200 € HT (comprend les éléments détaillés dans la partie moyens techniques – les types d'aménagements, sans le coût du prestataire)

- Coût moyen d'aménagement d'un point de collecte des bacs : 1 390 € HT (comprend les éléments détaillés dans la partie moyens techniques – les types d'aménagements, sans le coût du prestataire)

- Coût global de la démarche de résorption des points noirs pour le moment : environ 30 000 €

- Coût de l'étude d'optimisation : 40 000 € pour la prestation du cabinet (incluant les suivis de pré-collecte, de collecte, la proposition des scénarii, le redécoupage des secteurs et les circuits de collecte)

- Autres coûts : les déplacements sur sites pour la réalisation des fiches descriptives des points noirs (cf. moyens techniques), les rencontres avec les élus

Moyens techniques

Recensement des points noirs :

- Recensement des **points noirs qui sont listés dans un tableau** (cf. exemple dans le recueil) comportant pour chaque point : la commune concernée, la rue, le type de situation rencontrée (marche arrière, accès difficile ou dangereux, collecte bilatérale, etc.), la distance, le nombre de bac, la cotation et les propositions de solution

- Création de **fiches individualisées** (cf. exemple dans le receuil) pour chaque rue indiquant la commune, le nom de la rue, la manœuvre dangereuse, le nombre de bacs à collecter et la distance à parcourir. Une image satellite permet de situer géographiquement la rue concernée. Des photographies de la rue sont également fournies afin d'illustrer le point noir. Des propositions de solutions, en général trois, sont

données en fin de fiche. Une cartographie de la rue accompagne la fiche.

- **Hiérarchisation des points noirs à l'aide d'une cotation** prenant en compte la distance parcourue en situation dangereuse, le nombre de bacs concernés et le type de situation (cf. tableau dans le receuil avec les points à attribuer en fonction des situations). Le risque lié à un point noir est calculé ainsi :

  R = distance x nombre bacs x situation

Enfin, la grille d'interprétation des résultats présentée au receuil permet de classifier les points noirs en trois catégories : priorité haute, priorité moyenne et priorité faible. Un code couleur (rouge, orange, vert) est associé à ces niveaux de risque afin de rendre plus visuel la hiérarchisation effectuée. Le choix des points à résoudre prioritairement se fait donc plus facilement lors des réunions avec les maires des communes. Le tableau de recensement (cf. extrait du tableau dans le receuil) des points noirs possède une colonne indiquant le niveau de risque (entre 1 et 32) et affichant la couleur associée.

Démarche de résorption des points noirs :

- **Réunions avec les maires**, adjoints et personnels des communes lors desquelles un dossier est remis à chaque participant. Ce dossier comprend le tableau de recensement hiérarchisé, les fiches individualisées avec les photos des rues, les préconisations d'aménagement et la recommandation R437. A l'issue de la réunion la solution de résorption la plus consensuelle est adoptée.

- Avant la mise en œuvre des aménagements, les solutions retenues sont validées auprès des élus et les aménagements sont chiffrés auprès d'entreprises. Les actions sont lancées après accord des tiers partis. **Un courrier accompagné d'une plaquette informative (cf. exemple au receuil) est ensuite envoyé aux riverains afin de les informer des modifications à venir.** Ce courrier est distribué soit par le maire de la commune, soit par le personnel de l'agglomération. Dans le cas où l'aménagement nécessite l'utilisation d'une parcelle privée, une convention est mise en place entre le propriétaire et la communauté d'agglomération. Un exemple vierge de convention est donné en fin de receuil.

- Les types d'aménagement :
  - Plateforme de retournement pour véhicule 19 T : surface 10 m x 10 m, béton concassé de 0/60 sur 30 cm, cailloux GNT 0/20 sur 10 cm
  - Point de collecte des bacs (regroupement des bacs individuels au moment de la collecte) : la surface est fonction du nombre de bacs, finition en enrobé
  - Point de regroupement permanent : dalle béton et muret de dimension 2m x 1,50m

Réorganisation du service et des circuits de collecte :

- L'étude d'optimisation menée par le cabinet Austral a mis en avant les points suivants :
  - faible utilisation du service de collecte sur le secteur pavillonnaire de Soissons lors du second passage hebdomadaire ;
  - l'étude du bi-poste ne montrait qu'un faible gain, donc solution non retenue ;
  - un déséquilibre dans les tournées apportant des tensions dans le service et un temps moyen de travail inférieur aux 38 heures hebdomadaires.

- Refonte des circuits de collecte : rééquilibrage des circuits et adaptation de la charge au temps de travail
  - suppression du fini-parti ;
  - prise en compte des impératifs liés au centre-ville (Soissons) et à l'habitat vertical (collecte lundi et vendredi pour absorber la production de déchets plus importante le week-end) et regroupement géographique pour limiter le haut-le-pied ;

- Modification des fréquences collecte : passage à la collecte des OMR en C1 dans le secteur pavillonnaire de la ville de Soissons dont l'impact devrait être une diminution de tonnage collecté, estimée à 5 %

- Equipement des véhicules d'un système de guidage GPS afin d'aider à l'organisation des collectes.

Le gain combiné des actions ci-dessus amène à la suppression d'une équipe de collecte (économie de 3 agents et d'une BOM sur les 9 de la flotte). Cette évolution de l'organigramme du service permet la mise en place de gestionnaires pour la collecte et la déchèterie.

Évolutions prévues :

Réorganisation plus globale du service de collecte dans un but d'optimisation et de maîtrise des coûts : refonte des circuits, suivi GPS, modification des fréquences de collecte. Le système de GPS embarqué sera utilisé comme un outil d'aide à l'organisation de la collecte, à la construction de tableaux de bord et à l'information des usagers. Il facilitera la polyvalence des chauffeurs sur toute les tournées et les rationnalisera, permettant de diminuer les consommations de carburant et les émissions de GES du service de collecte (en lien avec les objectifs du PCET du territoire).

Partenaires mobilisés

- Elus des communes
- Cabinet Austral

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facteurs de réussite :

La collaboration avec les agents de collecte lors de l'étape de recensement permet de faire un état des lieux précis et complet de la situation.

Le tableau de recensement accompagné du code couleur lié à la hiérarchisation améliore la compréhension des priorités de la part des élus des communes. Les discussions sont ainsi facilitées.

L'implication des élus locaux dans cette démarche ainsi que le soutien des élus communautaires et de la direction sont également moteurs.

Freins :

Mécontentement des usagers : la mise en place de points de regroupement est peut-être considérée comme une perte du service.

La non adhésion de certains élus ralentit la démarche.

Dépôts sauvages possible en cas de point de regroupement et une diminution de la qualité du tri est également remarquée.

Pour certains cas, il n'y a pas de consensus trouvé lors des réunions avec les communes.

Reproductibilité :

Bien qu'il faille adapter les solutions mises en place aux modalités de collecte et la typologie d'habitat, toutes les démarches présentées ci-dessus sont facilement reproductibles. Le recensement initial de tous les points de collecte dangereux, ainsi que la réalisation de fiches illustrées pour chaque point noir récapitulant les solutions possibles permettent d'avoir un aperçu de l'ensemble des opérations qui seront à effectuer.

La hiérarchisation avec utilisation d'un code couleur des points noirs de collecte est facilement reproductible une fois que le recensement a eu lieu.

Difficultés rencontrées

Système de cotation des points noirs multipliant les notes attribuées pour les 3 critères suivants : la distance parcourue en situation dangereuse, le nombre de bacs concernés et le type de situation.

Recommandations éventuelles

Recommandations éventuelles et améliorations potentielles :

Des opérations de communication auprès des usagers plus en amont et plus approfondies pourraient permettre d'améliorer leur réceptivité face aux solutions mises en place. Le changement ne doit pas être perçu comme une perte mais comme une amélioration du service rendu (amélioration de la salubrité publique, diminution des nuisances sonores, etc.).

La fédération de l'ensemble des acteurs, à tous les niveaux de la résorption des points noirs est essentielle pour la réussite d'un tel projet.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | SECURITE | SIGNALETIQUE | COLLECTIVITES LOCALES | MENAGE | ENQUETE | AMELIORATION DES PERFORMANCES | EMBALLAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW

alexandre.bonne@smile.fr

Direction régionale toutes les régions